



Rapport d'activité 2000

Points essentiels des activités 2000

- Catalogue de mesures pour la prévention de l'extrémisme de droite (3.7.)
- Séminaire 2000: Intégration institutionnelle des Musulmans (1.)
- Etudes sur les procédures de naturalisation aux niveaux cantonal et communal (4.)
- Etude sur les relations Etat – Communautés religieuses / Eglises à l'échelon cantonal
- Début de l'étude sur la discrimination dans la recherche d'un emploi
- Hearing avec le «groupe de réflexion sur le racisme anti-noir» (GRAN)
- Renforcement de la collaboration avec les ONG en matière d'aide aux victimes du racisme et de traitement de cas de conflits (6.2.)
- Informations complémentaires aux cantons concernant le mandat et la mise en place d'antennes cantonales destinées aux victimes du racisme. (6.3.)
- Participation au Forum international sur l'Holocauste (*International Forum on the Holocaust*) de Stockholm (3.5.)
- Travaux préparatoires et participation à la Conférence européenne contre le racisme de Strasbourg; travaux préparatoires à la Conférence mondiale de l'ONU qui se tiendra prochainement. Planification d'une conférence nationale servant de plate-forme (6.5.)
- Participation au groupe de travail du DFJP sur l'extrémisme de droite (3.7.)
- TANGRAM n° 8 sur la discrimination à l'égard des gens de couleur en Suisse; TANGRAM n° 9 sur la mise en réseau de la lutte contre le racisme avec les ONG et entre ONG (4.)
- Introduction du nouveau logo et publication d'un dépliant d'information sur la CFR (2.5.)

1. **Commentaire de la situation en 2000**

Le deuxième semestre de l'année 2000 a été marqué par le débat sur l'extrémisme de droite qu'a suscité la manifestation des groupes skinheads lors de la fête du 1^{er} août sur le Rütli or, le phénomène des groupes d'extrême droite n'est pas nouveau. Mais comme il a été à la une des médias qui en ont fait une affaire politique, cela a poussé les autorités à agir.

Durant l'année sous revue, l'opinion publique s'est intéressée aux rejets de demandes de naturalisation que se sont vu opposer plus particulièrement les ressortissants de l'ex-Yougoslavie et de Turquie. Les médias ont demandé à plusieurs reprises à la CFR si ces refus avaient une connotation raciste. Pour répondre à cette question, la CFR a publié une étude juridique de fond sur les procédures cantonales de naturalisation. Elle a suggéré de procéder à une analyse des données statistiques existantes, analyse qui a été publiée par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec le Forum suisse pour l'étude des migrations. L'Institut d'ethnologie de l'Université de Berne a réalisé sur mandat de la CFR une étude pilote à caractère sociologique sur les procédures de naturalisation dans cinq communes sélectionnées. Cette étude, financée par le Fonds national suisse de la recherche, se poursuivra au cours des prochaines années.

Au cours de l'année 2000, la CFR a reçu le soutien de la Confédération pour ses activités. Lors de la publication du premier rapport de la Commission d'experts indépendante Suisse – Deuxième guerre mondiale, le Conseil fédéral a donné son accord de principe à un appui financier de l'ordre de 10 millions de francs étalés sur cinq ans pour des projets contre le racisme et en faveur des droits de l'homme.

Par ailleurs, à la fin de l'année, un appel d'offres a été lancé pour des projets visant l'intégration de la population étrangère, projets qui seront subventionnés au titre de l'article sur l'intégration de la nouvelle loi sur les étrangers et pour lesquels 10 millions de francs seront à disposition pour la première fois en 2001.

Le séminaire de janvier 2000 consacré aux «Musulmans en Suisse» a suscité beaucoup d'intérêt. Les questions relatives à la reconnaissance des communautés religieuses musulmanes par le droit public, au problème des cimetières musulmans, etc. ont fait l'objet de débats animés. Diverses communes ont édicté en cours d'année de nouvelles réglementations autorisant l'inhumation selon la tradition musulmane. Ces discussions ont été à l'origine de l'octroi d'un mandat d'étude qui vise à donner une vue d'ensemble de l'évolution des relations entre cantons et communautés religieuses au fil de l'histoire. Cette étude servira aussi de fondement aux nouvelles réglementations potentielles. Le numéro de TANGRAM consacré aux Musulmans a été très largement diffusé.

2. **Affaires internes**

2.1 **Membres/Nominations**

Les sièges vacants de la CFR ont été repourvus en 2000. Les nouveaux venus au sein de la commission sont:

- Daniel W. Hefti, représentant de l'Union patronale suisse
- Josef Nigg, Conseiller d'État, représentant de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CDJP)
- Jean-Claude Prince, représentant de l'Union syndicale suisse

- Noël Lubilanji Tshibangu, représentant du Forum contre le racisme
- Regula Wyrsch, représentante de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Madame Cintia Meier-Mesquita a démissionné en novembre.

2.2 Séance plénières

En 2000, la CFR a tenu cinq séances plénières ordinaires, les 26 janvier, 18 mars, 15/16 mai, 7 septembre et 22 novembre.

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat ont tenu six séances, les 12 janvier, 2 mars, 19 avril, 25 juin, 23 août et 24 octobre. Au cours de ces réunions, ils ont traité les points suivants: préparation des séances plénières, du séminaire et des rencontres avec les représentants des cantons (voir point 7.3); suivi de projets de recherche (voir point 5); élaboration de prises de position de la CFR (voir point 6); demandes de patronage, etc.

2.4 Secrétariat

Durant l'année sous revue, la CFR et son secrétariat se sont vu confier de nouvelles tâches. Le nombre accru de demandes peut être attribué au succès des activités de prévention de la commission, mais malheureusement, les capacités du secrétariat sont totalement épuisées. Ce n'est qu'en mobilisant toute son énergie qu'il a pu satisfaire, tout en assumant les activités courantes, les demandes supplémentaires (formation, exposés à but incitatif, documents de principe sur la lutte contre l'extrémisme de droite et prises de position sur les problèmes liés aux naturalisations). Pour lui permettre de fournir toutes ces prestations, il faudra augmenter ses effectifs.

Le camp des apprentis du DFI a eu lieu durant l'été sous la direction de la responsable du secrétariat. Il était placé sous le thème «All different – all equal». Répartis en petits groupes, les jeunes gens et les jeunes filles ont mis en scène leur propre vécu de la discrimination avec l'aide de la troupe de théâtre «Konfliktüre». Un autre groupe a conçu un journal du camp. Les spectateurs qui ont assisté à la représentation finale n'ont pas tari d'éloges sur la réussite de cet affrontement avec un sujet sociétal d'actualité. Un questionnaire qui sera distribué au printemps 2001 aux participants montrera si ce camp a atteint son objectif: avoir un accès plus conscient au thème du racisme.

2.5 «Corporate Identity»

La CFR s'est dotée d'un nouveau logo, qui est généralement bien accueilli. Il existe par ailleurs un dépliant disponible en français, allemand, italien et anglais, dans lequel la CFR se présente.

3. Travail de la commission thème par thème

3.1 Autorités

Au cours de l'exercice, on a demandé à la présidence et au secrétariat de faire des interventions sur l'élaboration de mesures destinées à lutter contre l'extrémisme de droite. Ecoles, communes et cantons se sont trouvés directement confrontés à la nécessité de prendre dans les plus brefs délais des mesures contre des groupuscules de skinheads ou des mouvances d'extrême droite chez des adolescents et des écoliers et ont demandé l'avis d'experts. Les autorités communales, scolaires, les associations de parents sont aujourd'hui plus conscients que jamais du danger que représentent les idéologies d'extrême droite. Dans le nord-est de la Suisse, une conférence intercantonale a été créée en vue d'élaborer des mesures destinées à combattre l'extrémisme dans les domaines politiques les plus divers; la responsable du secrétariat a pu y intégrer la position de la CFR.

3.2 Médias/Opinion publique

Malgré ses efforts redoublés, la CFR n'a pas réussi à trouver suffisamment de sponsors pour financer le nouveau lancement des spots TV de la campagne «Der schöne Schein» («Les belles apparences»). En revanche, les cartes postales et les affichettes représentant les sujets de la campagne continuent à être très demandés et des annonces continuent à être publiées.

La CFR a publié des communiqués de presse sur la situation des Musulmans en Suisse, les problèmes liés à la naturalisation, la lutte contre l'extrémisme de droite, le détournement des droits fondamentaux démocratiques pour discriminer les minorités, dont le référendum lancé contre une aire de stationnement pour les gens du voyage est un exemple. Conjointement avec la Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale des réfugiés, elle a pris position sur l'issue des votations relatives à l'initiative des 18%.

A l'automne, le Conseiller national Chr. Mörgeli a exigé de la commission qu'elle dénonce un des personnages d'une émission satirique télévisée comme étant raciste. Cette question a suscité beaucoup d'intérêt, même parmi les médias. La CFR estime que la satire peut faire l'objet de critiques si on la considère comme une humiliation. Mais le débat n'a pas été approfondi.

Après avoir renoncé à la publication de la brochure à l'usage des journalistes, la CFR cherchera à avoir un contact plus direct avec les personnes travaillant dans les médias et leurs associations.

3.3 Monde du travail

Ainsi qu'elle l'avait décidé l'année dernière après la parution du deuxième numéro de SPOCK, la CFR a cherché une nouvelle approche du racisme et de la discrimination dans le monde du travail. Le séminaire 2001, organisé conjointement par le Centre de formation continue de l'Université de Berne et le Forum suisse pour l'étude des migrations, ainsi que l'édition de TANGRAM (n° 11) qui paraîtra à l'automne seront consacrés à ce sujet.

3.4 Discrimination

La CFR a discuté en interne de la discrimination en se référant également à l'expérience subjective de la discrimination faite par des Suisses. La commission a voué une attention particulière à l'exclusion et à la discrimination touchant plus spécifiquement les personnes dont la peau est noire (racisme anti-noir). S'agissant de la discrimination envers les gens du voyage, elle s'est occupée d'un cas concret de conflit. Elle a notamment critiqué la tendance croissante, déjà observée dans le cadre des procédures de naturalisation, qui consiste à détourner les droits fondamentaux démocratiques pour discriminer des minorités.

3.5 Antisémitisme

Le premier rapport de la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale paru en décembre 1999 a suscité un regain d'intérêt de l'opinion à l'égard de l'antisémitisme. Si les recommandations publiées par la CFR dans son rapport «L'antisémitisme en Suisse» en 1998 ont été citées à de multiples reprises dans ce contexte, il s'avère difficile de les mettre en place. La CFR tient à souligner que l'antisémitisme est un phénomène contre lequel il faut lutter en permanence. C'est dans cet esprit qu'elle remet toujours ce sujet sur le tapis, ce qu'elle a encore fait récemment en participant à l'élaboration des *Conclusions générales* de la Conférence européenne contre le racisme qui s'est tenue à Strasbourg en octobre 2000.

En janvier 2000, la vice-présidente C. Bühlmann et le responsable suppléant de la commission ont fait partie de la délégation nationale qui s'est rendue à la Conférence pour l'éducation contre l'Holocauste organisée par le gouvernement suédois. Ils y ont présenté la position de la Suisse et de la CFR selon laquelle cette éducation doit être considérée comme faisant partie d'une éducation globale en faveur des droits de l'Homme et contre le racisme.

3.6 Gens du voyage

La présidence et le secrétariat de la CFR ont rencontré la direction de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses pour un échange d'informations. Malheureusement, l'intervention de la CFR et de la fondation auprès du canton de Genève pour intercéder en faveur d'une solution à l'amiable aux revendications des gens du voyage, qui demandent des aires de stationnement et le droit d'habiter des roulottes installées sur des terrains privés, n'a pas pu aboutir à un résultat acceptable pour les personnes concernées.

La commission continue à exiger que l'on cesse de reconduire à la frontière les Roms et les Ashkali du Kosovo persécutés et qu'on leur accorde une autorisation provisoire. La CFR milite pour que l'on accorde plus d'attention à la situation des Roms dans tous les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et que l'on développe un savoir-faire polyvalent dans le cadre de l'aide à l'Europe de l'Est et des programmes spécifiques en matière d'assistance.

3.7 Extrémisme de droite

Encore sous le coup des impressions laissées par les procès intentés aux négationnistes, la CFR s'est jointe à un groupe de travail qui s'occupe de la prévention contre l'extrémisme de droite. La commission pense dans ce contexte non seulement à des mesures préventives dont l'exécution concerne la police, mais aussi et surtout à des mesures d'ordre politique et social.

C'est en ce sens qu'elle a publié en septembre un document-cadre sur la lutte contre l'extrémisme de droite. Elle y indique que l'extrémisme de droite doit être considéré dans un contexte politique global et qu'il ne peut être combattu que par un ensemble de mesures ciblées qui devraient être prises suffisamment tôt et ne pas se limiter à la seule répression. Selon la CFR, le débat déclenché par les articles parus dans les médias n'a pas suffisamment donné la parole aux victimes potentielles des actes de violence extrémistes. Il faudrait proposer à celles-ci des conseils et une aide facilement accessibles. La CFR souhaite la création d'équipes d'intervention en cas de conflits au sein desquelles les communes, les parents, les personnes directement concernées, les écoles, la police, les organismes de travail social et en faveur des jeunes pourraient unir leurs efforts. Ces services spécialisés peuvent aussi aider les suiveurs - pour la plupart des jeunes - à sortir de ce «milieu». Parallèlement à cela, il faut recourir à la loi dans toute sa rigueur pour combattre le «noyau dur» du mouvement et ses penseurs.

La plupart des conclusions de la CFR ont été intégrées au rapport établi par le groupe de travail institué par la conseillère fédérale Ruth Metzler. Le secrétariat de la CFR continuera à participer aux travaux dudit groupe.

4. Publications/Recherche

En 2'000, les deux éditions de TANGRAM ont été consacrées aux thèmes suivants: «La Suisse de couleur» et «Ensemble contre le racisme».

- Pour le premier de ces sujets, il s'agissait de montrer combien la tolérance de la majorité de la société est ou peut être limitée, en s'appuyant sur l'expérience de la discrimination faite par les gens que leur couleur de peau ou leur apparence condamne à la «différence». Ou, en d'autres termes: savoir dans quelle mesure les gens de couleur se sentent en sécurité et à l'aise en Suisse donne de précieuses indications sur notre degré de tolérance et, en fin de compte, sur la qualité de notre démocratie.
- Le second était consacré aux organisations engagées quotidiennement dans la lutte contre le racisme. Il donne un panorama du précieux travail de prévention et de sensibilisation accompli par les ONG issues des milieux religieux, par les services et organisations s'occupant des étrangers, les œuvres d'aide aux réfugiés et autres organisations pour le développement, les droits de l'homme, etc.

Au cours des dernières années, la CFR s'est de plus en plus intéressée aux questions de naturalisation, car certains signaux ont permis d'émettre l'hypothèse que des comportements discriminatoires (p. ex. à l'égard de demandes de personnes venant de l'ex-Yougoslavie ou de Turquie) dictent les refus de naturalisation, comportements que

l'on peut assimiler à du racisme culturel. La CFR a été à l'origine d'une série d'études à ce propos, dont deux ont été publiées au cours de l'année sous revue.

- La documentation sur les procédures cantonales de naturalisation ordinaires des étrangers a été élaborée au secrétariat de la CFR et publiée en collaboration avec la Commission fédérale des étrangers et l'Office fédéral des étrangers.
- Celle sur les naturalisations au niveau communal examine la question de savoir si l'on peut prouver pourquoi les discriminations existent dans la pratique et comment elles se manifestent. Cette enquête sociologique réalisée par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Berne est une enquête pilote faisant partie du projet de recherche «Naturalisation et discrimination» mené actuellement par le Fonds national de la recherche scientifique dans le cadre du Programme prioritaire «L'avenir en Suisse». Vu la complexité de la question, les résultats définitifs ne seront disponibles que dans le courant des prochaines années. Importante contribution à un débat plus poussé sur la problématique des naturalisations: la conclusion de ce rapport, qui consiste en une série de recommandations adressées aux législatifs et exécutifs aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

5. Procédures de consultations / Prises de position

En 2000, la CFR a participé à la procédure de consultation sur la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), en gardant à l'esprit – comme toujours – son mandat concret, qui est d'éliminer les discriminations raciales.

Dans son avis, la CFR salue l'approche globale d'une politique de l'immigration qui inclut dorénavant l'intégration et l'amélioration de l'entente entre la population indigène et les immigrés. Les critères de l'origine géographique ou culturelle qu'elle avait critiqués en 1996 pour la politique d'autorisation ont notamment disparu. Elle met toutefois en garde contre la logique des deux cercles qui privilégie cette fois les personnes provenant de l'UE et de l'AELE. Cette logique a une influence défavorable pour les personnes venant d'autres pays et qui vivent en Suisse. La CFR plaide en faveur d'une intégration rapide - sur le marché du travail également - des personnes au bénéfice d'une autorisation provisoire. Tous les immigrés vivant en Suisse devraient avoir dans toute la mesure du possible les mêmes droits.

A plusieurs reprises, la CFR a rendu attentif à la situation particulière des femmes immigrées et demande qu'elles bénéficient d'une protection particulière. Elle demande par ailleurs que l'on accorde une autorisation simplifiée aux conseillers spirituels des communautés religieuses venant d'arriver en Suisse. La CFR demande enfin qu'une expertise scientifique sur l'application et les effets des mesures de contrainte soit établie par des consultants indépendants sous l'angle de la Convention des droits de l'homme, de l'égalité en droits et de l'interdiction de discrimination.

6. Contacts/Relations publiques

6.1 Collaboration interdépartementale / Contacts avec les autres commissions

Une fois la réorganisation de la Commission fédérale des étrangers (CFE) achevée, les relations avec la Commission fédérale des réfugiés et avec celle des étrangers ont repris de plus belle. Des rencontres régulières ont lieu tant au niveau des présidences

que des secrétariats. Les trois commissions ont exprimé dans un communiqué commun leur satisfaction à propos du rejet de l'initiative des 18% en matière de politique d'autorisation car, selon elles, l'acceptation de la population étrangère ne peut être définie par une limite fixée arbitrairement.

Le groupe de travail interdépartemental du service du Conseil de l'Europe du DFAE tient deux fois par an des séances de coordination sur les questions de lutte contre le racisme, séances au cours desquelles le représentant de la Suisse auprès de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le secrétariat de la CFR présentent un rapport.

Des membres du secrétariat ont participé au groupe de travail interdépartemental qui a préparé la réponse du Conseil fédéral au rapport de la Commission de gestion sur les sectes. Le secrétariat participe par ailleurs activement à un autre groupe de travail interdépartemental «Projets contre le racisme et pour les droits de l'Homme» qui soumettra début 2001 au Conseil fédéral des propositions pour l'affectation des 10 millions de francs (étalés sur 5 ans) que ce dernier envisage de dégager pour des projets de tiers. Pour terminer, il a largement contribué aux travaux du groupe de travail Extrémisme de droite du DFJP.

6.2 Contacts avec les ONG

Les contacts avec les organisations non gouvernementales se sont multipliés en 2000. Le n° 9 de TANGRAM était consacré à la mise en réseau des ONG œuvrant dans ce domaine. Un questionnaire adressé à 45 organisations a finalement permis de donner une idée des activités de 36 ONG. Au cours d'une conférence extraordinaire avec les délégués des cantons, huit organisations spécialisées dans la prévention des conflits ont pu présenter leurs activités et leurs prestations de service.

La coopération avec les organisations entrant en ligne de compte pour la création ultérieure d'un réseau téléphonique SOS s'est poursuivie. Les contacts bilatéraux pour le traitement de cas de conflits se poursuivent eux aussi à la satisfaction de la clientèle.

La CFR travaille en étroite collaboration avec le Forum contre le racisme à l'organisation d'une conférence nationale des ONG qui se tiendra au printemps 2001. Elle servira de préparation à la conférence mondiale d'août.

6.3. Contacts avec les cantons

La CFR s'est efforcée de répondre au souhait des cantons qui demandaient des directives sur la marche à suivre pour la création d'antennes destinées aux victimes du racisme. En juin 2000, elle a donc invité les personnes de contact au niveau des cantons à une réunion avec les représentants d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui s'occupent du règlement de conflits.

Une séance d'une demi-journée en novembre a été consacrée à l'intensification des efforts en vue de la création d'antennes. Madame H.-L. Nahmias-Ehrenzeller, licenciée en droit, de l'Office fédéral de justice, qui accompagne depuis le début les services d'aide aux victimes, en était l'invitée. Elle a présenté des conclusions et des comparaisons intéressantes au regard de la création d'antennes pour les personnes concernées par le racisme. La deuxième partie de la conférence était consacrée à la

prévention contre l'extrémisme de droite qui suscite beaucoup d'intérêt dans les cantons.

6.4 Contacts avec les administrations et les autorités

Les demandes d'information et d'aide émanant d'autorités et d'administrations se sont multipliées en raison du débat sur les violences extrémistes. Le secrétariat de la CFR peut fournir des indications d'ordre général et des réflexions de principe, mais il ne peut guère satisfaire les demandes d'aide à l'échelon local. Pour ce faire, il serait indispensable de créer davantage d'antennes au niveau cantonal ou régional.

6.5 Contacts internationaux

En sa qualité d'*Organe national spécialisé contre le racisme (National Specialised Body Against Racism)*, la CFR a été invitée à envoyer trois représentantes à la Conférence européenne de Strasbourg en octobre. La responsable du secrétariat a également pris part aux séances préparatoires à ladite conférence. Le secrétariat de la commission et les services compétents du DFAE ont préparé en commun des interventions sur les quatre thèmes principaux de la conférence: législation, politique, éducation et prévention, médias et communication. Quelques membres de la CFR représentaient des organisations non gouvernementales suisses. Des contributions ont ainsi été fournies à tous les niveaux.

Les membres de la commission ont eu une assez longue discussion concernant l'octroi d'une réparation aux victimes du racisme, du colonialisme et de l'esclavage, qui sera un important point de discussion lors de la Conférence mondiale.

Il s'agira dès lors de faire connaître en Suisse aussi les thèmes jugés importants lors des conférences internationales et d'exiger leur mise en œuvre. C'est à cette intention que la CFR organise le 21 mars une conférence nationale, en collaboration avec le Forum contre le racisme.

7. Médiation

La fonction de médiation de la commission, effectuée par le secrétariat, continue d'être très demandée. On constate de plus en plus que bon nombre de demandes émanent de personnes qui se sentent discriminées d'une manière générale. Si cela confirme la renommée dont jouit la CFR dans l'opinion publique en tant que militante pour l'égalité de traitement, il n'en reste pas moins qu'il existe un réel besoin d'antennes spécialisées pour les conseils aux victimes et en cas de conflits.

8. Perspectives

Les points essentiels suivants ont été définis pour 2001:

- Séminaire 2001: discrimination dans le monde du travail
- Suivi de l'étude sur la discrimination dans le recherche d'un emploi
- Etude de fond sur la création d'un réseau d'antennes et de services de consultation dans toute la Suisse
- Etude et journée de travail sur les relations entre Etat et communautés religieuses
- Projet pilote d'aide aux parents et aux personnes impliquées dans la mouvance d'extrême droite pour en sortir (en collaboration avec des ONG)
- Séminaire avec le «groupe de réflexion sur le racisme anti-noir»
- Offre de formation aux cantons en matière de création d'antennes cantonales pour les victimes du racisme
- Préparation de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme et participation à celle-ci
- Organisation d'une conférence nationale le 21 mars 2001 à l'EPF de Zurich en collaboration avec le Forum contre le racisme
- TANGRAM n°. 10 «Femmes et hommes face au racisme»; TANGRAM n°. 11 sur le racisme et la lutte contre celui-ci dans le monde du travail
- Site Internet de la CFR